



Procès-verbal de réunion de Conseil Municipal du

28 Mars 2024 - 20h

Date de Convocation : 13/03/2024
 Publication des délibérations : 04/04/2024
 Publication sur le site internet : 04/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, vingt heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal de Saint Aubin de Crétôt, sous la présidence du Maire, M. DUVAL Gilles.

Étaient présents :

Mme CHOULANT Agnès, M. DOUYERE Serge, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, Mme JALENQUES Isabelle, Mme JOUSSE Carole, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SERY Benoit, M. SPANNEUT Damien.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

M. ABRAHAM Christian donnant pouvoir à M. DUVAL Gilles,
 M. ALLEAUME Martial donnant pouvoir à M. LEMETTAIS Florent
 M. HUGUET Geoffrey,
 M. VALLE-CALABRESE Baptiste donnant pouvoir à Mme CHOULANT Agnès,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme JALENQUES Isabelle

Election du secrétaire de séance

Madame JALENQUES Isabelle est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 01 - Approbation du Procès-verbal du 22 février 2024,
 - 02 – Approbation des compte de gestion et compte administratif 2023,
 - 03 – Affectation des résultats,
 - 04 – Vote des taux,
 - 05 – Vote du budget primitif,
 - 06 – Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
 - 07 – Vote des subventions aux associations.
 - 08 – Subvention pour le terrain multisport
 - 09 – Tarif relais petite enfance
- Questions et informations diverses.

01. Approbation du procès-verbal du 22/02/2024 (Délibération 2024-10)

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire donne lecture du procès-verbal envoyé par mail au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

Mme CHOULANT Agnès, M. DOUYERE Serge, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, Mme JALENQUES Isabelle, Mme JOUSSE Carole, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SERY Benoit, M. SPANNEUT Damien, M.ABRAHAM Christian donnant pouvoir à M. DUVAL Gilles, M. ALLEAUME Martial donnant pouvoir à M. LEMETTAIS Florent, M. VALLE-CALABRESE Baptiste donnant pouvoir à Mme CHOULANT Agnès.

Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22/02/2024.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

02. Approbation des compte de gestion et compte administratif 2023 (Délibération 2024-11)

Rapporteur : Mme DUFRENE Barbara

Monsieur le Maire se retirant pour le vote du compte administratif, le conseil municipal sous la présidence de la doyenne, après s'être fait présenter le budget primitif principal de la commune de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le compte administratif du budget principal de la commune,

Vu le compte de gestion de ce même budget présenté, dûment signé par le comptable public,

Considérant que ce compte de gestion est en tous points conforme au compte administratif précité, à savoir :

INVESTISSEMENT		
Dépenses.	Prévu	449 611.44 €

	Réalisé	178 322.70 €
	Restes à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévu	449 611.44 €
	Réalisé	426 216.79 €
	Restes à réaliser	0.00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	287 516.81 €
	Réalisé	249 120.20 €
	Restes à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévu	287 516.81 €
	Réalisé	317 564.80 €
	Restes à réaliser	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE		
Investissement		247 894.09 €
Fonctionnement		68 444.60 €
Résultat global		316 338.69 €

Après délibération, le Conseil Municipal, comme suit :

Mme CHOULANT Agnès, M. DOUYERE Serge, Mme DUFRENE Barbara, Mme JALENQUES Isabelle, Mme JOUSSE Carole, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SERY Benoit, M. SPANNEUT Damien, M.ABRAHAM Christian donnant pouvoir à M. DUVAL Gilles, M. ALLEAUME Martial donnant pouvoir à M. LEMETTAIS Florent, M. VALLE-CALABRESE Baptiste donnant pouvoir à Mme CHOULANT Agnès.

Déclare :

- Approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.
- Approuver le compte administratif du budget pour l'exercice 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion pour l'exercice 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le compte administratif pour l'exercice 2023.

Vote pour : 12 Vote contre : 0 Abstention : 2

03. Affectation du résultat (Délibération 2024-12)

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	68 444.60 €
Un excédent reporté	0.00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	68 444.60 €

Un excédent d'investissement de	247 894.09 €
Un excédent reporté	0.00 €
Soit un excédent d'investissement cumulé	247 894.09 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

Mme CHOULANT Agnès, M. DOUYERE Serge, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, Mme JALENQUES Isabelle, Mme JOUSSE Carole, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SERY Benoit, M. SPANNEUT Damien, M.ABRAHAM Christian donnant pouvoir à M. DUVAL Gilles, M. ALLEAUME Martial donnant pouvoir à M. LEMETTAIS Florent, M. VALLE-CALABRESE Baptiste donnant pouvoir à Mme CHOULANT Agnès.

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 sur le budget primitif 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023	+ 68 444.60 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	68 444.60 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	247 894.09 €

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

04. Vote des taux (Délibération 2024-13)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du CM	Produit voté par le CM
Taxe Foncière (bâti)	306 600	40.76	124 981.44 €
Taxe Foncière (non bâti)	40 800	33.21	13 549.15 €
Taxe d'habitation (TH)	8 400	10.10	848.00 €
TOTAL			139 378.99 €

Le Conseil Municipal, à comme suit :

Mme CHOULANT Agnès, M. DOUYERE Serge, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, Mme JALENQUES Isabelle, Mme JOUSSE Carole, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SERY Benoit, M. SPANNEUT Damien, M.ABRAHAM Christian donnant pouvoir à M. DUVAL Gilles, M. ALLEAUME Martial donnant pouvoir à M. LEMETTAIS Florent, M. VALLE-CALABRESE Baptiste donnant pouvoir à Mme CHOULANT Agnès.

Décide de voter les taux des taxes directes locales au budget primitif 2024 comme énoncé ci-dessus.

Vote pour : 13 Vote contre : 1 Abstention : 0

☎ : 02.35.96.20.76

Email : mairie.staubincretot@wanadoo.fr

25 Rue de la Mairie

76190 SAINT AUBIN DE CRETOT

05. Vote du budget primitif (Délibération 2024-14)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente le budget 2024 aux membres du Conseil Municipal qui se présente de la façon suivante :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 351 941.30 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépense à la somme de 451 302.71 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

Mme CHOULANT Agnès, M. DOUYERE Serge, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, Mme JALENQUES Isabelle, Mme JOUSSE Carole, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SERY Benoit, M. SPANNEUT Damien, M.ABRAHAM Christian donnant pouvoir à M. DUVAL Gilles, M. ALLEAUME Martial donnant pouvoir à M. LEMETTAIS Florent, M. VALLE-CALABRESE Baptiste donnant pouvoir à Mme CHOULANT Agnès.

Adopte, le budget primitif communal 2024.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

06. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement (Délibération 2024-15)

Rapporteur : Monsieur le Maire

La nomenclature M57, donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de l'ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Ainsi en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2024 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitre 020 à 022).

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer le Conseil Municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'articles L.2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

☎ : 02.35.96.20.76

Email : mairie.staubincretot@wanadoo.fr

25 Rue de la Mairie

76190 SAINT AUBIN DE CRETOT

Mme CHOULANT Agnès, M. DOUYERE Serge, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, Mme JALENQUES Isabelle, Mme JOUSSE Carole, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SERY Benoit, M. SPANNEUT Damien, M.ABRAHAM Christian donnant pouvoir à M. DUVAL Gilles, M. ALLEAUME Martial donnant pouvoir à M. LEMETTAIS Florent, M. VALLE-CALABRESE Baptiste donnant pouvoir à Mme CHOULANT Agnès.

- Autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement)
- Autorise M. le Maire, à signer tout document s'y rapportant.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

07. Vote des subventions aux associations (Délibération 2024-16)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite au vote du budget, M. le Maire propose de répartir les subventions aux associations :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

Mme CHOULANT Agnès, M. DOUYERE Serge, Mme DUFRENE Barbara, M. DUVAL Gilles, Mme JALENQUES Isabelle, Mme JOUSSE Carole, Mme LEAL Solen, M LEMETTAIS Florent, Mme LEPILLIER Stéphanie, M. SERY Benoit, M. SPANNEUT Damien, M.ABRAHAM Christian donnant pouvoir à M. DUVAL Gilles, M. ALLEAUME Martial donnant pouvoir à M. LEMETTAIS Florent, M. VALLE-CALABRESE Baptiste donnant pouvoir à Mme CHOULANT Agnès.

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION	Pour	Contre	Abstention
Comité des fêtes	309.00 €	12	0	2
Fêtes et loisirs	309.00 €	12	0	2
Bateau de Bretonne	145.82 €	8	0	6
Gym Saint Aubin	484.10 €	12	0	2
Amicale des sapeurs-pompiers	190.00 €	9	0	5
Club des anciens	566.50 €	12	0	2
Colibris	154.50 €	7	0	7
Anciens combattants	200.00 €	14	0	0
MFR	77.25 €	13	0	1
TOTAL	2 436.17 €			

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2024 sous réserve de disposer des bilans financiers 2023 et du cerfa 12156*06 des différentes associations :

08. Demande de subvention pour un terrain multisport (Délibération 2024-17)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture du devis pour le terrain multisport :

Agorespace	69 428.00 € HT
Remise en état de la plateforme pour la pose du terrain multisport	1 500.00 € HT

Planning prévisionnel :

Les travaux sont à prévoir entre le 01 mars 2024 et le 31 décembre 2024.

Les travaux seront réalisés en fonction des subventions obtenues et avec la délibération du Conseil Municipal.

Coût de l'opération HT : 70 928,00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- D'approuve le projet de l'entreprise Agorespace,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide via l'attribution de subvention de l'Etat, du Département ainsi que celui de la CVS si ce projet entre dans les critères d'attribution.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.


Questions et informations diverses

Points Divers

- Convention territoriale globale Jeunesse et Petite enfance : Mme JOUSSE Carole demande plus d'information sur cette convention et reviens vers nous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire


Gilles DUVAL



La secrétaire de séance


Isabelle JALENQUES

